



DÉPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de Clermont

Canton de Breteuil

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 12 juin 2020

Budget primitif 2020 de l'eau :

Le budget primitif de l'eau s'équilibre en fonctionnement à 46 483 € HT et en investissement à 165 505 € HT.

Budget primitif 2020 de la commune :

Le budget primitif de la commune s'équilibre en fonctionnement à 1 278 025 € et en investissement à 362 899 €.

Taux d'imposition 2020:

Le conseil décide de ne pas changer les taux soit:

Taxe foncière bâti : 21.23 %

Taxe foncière non bâti : 44.87 %

La taxe d'habitation étant supprimée, il n'y a plus de taux à voter, de même pour la taxe professionnelle puisque nous sommes en fiscalisation professionnelle unique, cela passe par la Communauté de communes.

Subventions et participations 2020 :

Les subventions aux associations 2020 sont votées et jointes au budget.

Commissions communales:

Travaux commune : CAPLAIN-HOLLEVILLE-DEBLOCK-DORÉ-DEBERNY-TRIPET-MAHIEUX

Marais et chemins : MAHIEUS-HOLLEVILLE-DEBERNY-DUBOS-NINET

Fêtes : Tout le conseil

Listé électorale : MARTIN

PLU : NINET-DORÉ-DEBERNY-HOLLEVILLE

Sport/Stade/Association : MARTIN-DECHIR-DORÉ-GALLOU-SOUPLY-BOUILLOUX

Salle des fêtes : DUBOS-OLLIVIER

Cimetière & église : BOUILLOUX-DUBOS-SOUPLY-OLLIVIER-DEBLOCK

Station d'épuration : DEBLOCK-BOUILLOUX

SIP : HOLLEVILLE-DEBERNY

Adico : NINET

Appel d'offres : OLLIVIER-DUBOS-DEBLOCK-TRIPET

Bulletin trimestriel/site : OLLIVIER-DEBLOCK-BOUILLOUX

Heures supplémentaires et complémentaires :

Le conseil autorise le paiement des heures supplémentaires à hauteur de 25 h maximum par mois, ainsi que les heures complémentaires.

Contrat saisonnier :

Le conseil autorise Mr le Maire à prendre un contrat saisonnier pour le remplacement des agents techniques pendant leur congé estival.

Représentants de la commune pour les membres de la commissions des impôts direct:

Conformément au 1 de l'article 1650 du code des impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune. A l'aide de la liste électorale 24 noms ont été donnés, un agents des finances publiques choisira 12 noms parmi les 24 noms proposés.

14 Juillet :

Le conseil souhaite maintenir le feu d'artifice.

Il est décidé d'attendre l'assouplissement des règles sanitaires dans les prochains jours pour prendre une décision.

Récompenses bacs et brevet :

Le conseil décide de changer la façon d'octroyer les récompenses pour les bacs (et assimilés même niveau) et le brevet .

Il n'y aura plus de distinction entre les mentions, tous les lauréats de l'examen, tous méritants, recevront une récompense de :

30 € pour le brevet et 60 € pour le bac et examen de même niveau.

Eclairage public "chaussée de Brunehaut" :

Suite à la construction de nouvelles maisons "chaussée Brunehaut", le conseil décide de faire appel à SE60 pour demander un devis pour un éclairage public.

Vu pour être affiché le 18 juin 2020 conformément aux prescriptions de l'article
L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Paillart, le 15 juin 2020

Le Maire

